

Niort, le 6 juin 2025

Objet :

Enquête publique relative à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Thouars Sainte Verge, ouverte du mardi 13 mai 2025 au vendredi 6 juin 2025

Déposition de l'association **Deux-Sèvres Nature Environnement** réalisée par mail

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Matthieu Holthof,

Deux-Sèvres Nature Environnement porte le projet d'un monde où les activités humaines se font dans le respect des équilibres naturels et en conscience du lien de connexion entre tous les êtres vivants.

Dans ce monde, les êtres humains agissent ensemble, en concertation, dans le respect de la diversité des individus et des points de vue.

En partageant connaissance et expérience, ils se mobilisent, individuellement et collectivement, dans une action citoyenne en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Nous souhaiterions vous faire part de nos remarques sur le dossier présenté :

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) dispose de la compétence assainissement collectif sur son territoire. Actuellement la station d'épuration de Ste Verge à une capacité de 35 000 EH. L'objet de la présente opération consiste en la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration, permettant d'atteindre une capacité de traitement de 40 000 EH

OBSERVATIONS

Justification du projet :

Il est indiqué dans ce dossier : *l'extension de la capacité de la station d'épuration de 35 000 éq/hab à 40 000 éq/hab, afin de faire face à l'augmentation de la population raccordée.*

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

Sur le site de l'INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-247900798#chiffre-cle-1>

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	35 948	36 405	36 709	36 422	35 852	36 382	36 058	35 499

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

On peut voir que l'évolution de la population de la communauté de communes de Thouars est plutôt en légère régression, passant de **36 058 Habitants** en 2015 à **35 499** 2021 (- 0,3%).

Aujourd'hui, la station actuelle est prévue pour 35 000 EH : les 5 communes raccordées à la station représentent un total de : **18 561 Habitants** : Louzy 1 292 Hab, St Jacques 423, St Jean 1 386, Ste Verge 1460, Thouars 14 000.

- Nous aimerions savoir si l'augmentation du nombre d'habitants raccordés prévue est due à l'augmentation de la population des cinq communes concernées par ce projet (ce qui ne semble pas correspondre aux statistiques) ou à une extension du réseau de collecte ?

Collecte des eaux de pluie :

On peut lire (P7 RNT) : *Les effluents des communes de Vrines/Mauzé Thouarsais arrivent en gravitaire jusqu'au prétraitement. Le réseau est de type semi-unitaire.* Ce qui signifie que sur une partie du réseau les eaux de pluie sont collectées en même temps que les eaux usées. Dans ce cas, en raison du changement du régime des précipitations (changement climatique) il n'est pas possible de dimensionner les réseaux pour être capable d'encaisser des événements pluvieux trop importants.

- Afin de répondre à l'adaptation aux changements climatiques et de **limiter au maximum le surdimensionnement des infrastructures**, des dispositions doivent être prises pour déconnecter les réseaux d'eau de pluie. La note de présentation ne dit rien sur les dispositions prises par la communauté de communes pour remédier à ce problème.

On peut lire dans le RNT (P7) : *Une modélisation hydraulique des débits de temps de pluie est en cours par les équipes « études hydrauliques » d'ARTELIA. Les conclusions de cette étude seront décrites dans la suite du rapport.*

- La complétude du dossier (p 14 et 15 Note complémentaire) fait état de cette étude et apporte des précisions sur les actions en cours et prévues pour **supprimer les déversements**. Des paragraphes (en rouge) ont visiblement été rajoutés, mais ils sont extrêmement techniques et ne permettent pas une bonne compréhension du dossier : exemple : *Il existe des problèmes de débordements au niveau du secteur de la rue Danton à cause de la mise en charge de l'ovoïde qui collecte le secteur unitaire à l'aval de Garambeau et qui rejoint le bassin du Crevant. (?).*
- Il aurait été intéressant, pour la bonne compréhension du dossier, d'intégrer une **synthèse de cette étude** dans le Résumé Non Technique.

On peut lire quelque chose de surprenant dans ce dossier (P15 note complémentaire), *Le débit de référence permet donc de traiter les effluents relevés. **A termes, les débits correspondants à l'augmentation de la population seront compensés par la réduction des surfaces actives.***

- Est-ce que cette conclusion n'est pas contradictoire avec la justification de l'augmentation de dimension de la station ?

Localisation du projet :

On peut apprendre que cette station se situe dans une zone inondable et que le du BRGM indique que le site est situé en zone d'aléa moyen et fort, vis-à-vis du phénomène de retrait gonflement des argiles. (P 23 et 24 RNT).

- Si des précisions sur la prévention des risques d'inondation sont apportées dans ce dossier (paragraphe 8 de la note complémentaire), nous n'avons pas trouvé d'éléments sur la prise en compte du phénomène de retrait /gonflement des argiles. Est-ce que ce type d'aléas a des conséquences sur la structure des bassins de la station ? Quelles mesures seront mises en place pour limiter les impacts ?

Nous avons noté des points positifs dans ce dossier :

- La prise en compte des enjeux écologiques sur le site et notamment **l'évitement des zones boisées** (zone nord et zones périphériques) qui représentent des habitats favorables pour des espèces protégées et un corridor écologique.
- Les mesures prises en phase chantier pour limiter l'accès au chantier pour les amphibiens et permettre aux individus présents dans l'emprise du chantier d'en sortir.
- La limitation de l'impact des eaux rejetées dans le milieu : *La qualité de l'eau traitée rejetée sera améliorée par rapport à l'existant principalement pour l'ensemble des paramètres. L'influence du projet à long terme pourrait donc être positive pour l'ichtyofaune en améliorant la qualité de l'eau de la masse d'eau.* Ce point est le principal atout du projet. On peut espérer une amélioration de la qualité des eaux rejetées et donc un effet bénéfique sur la masse d'eau en particulier en période d'étiage. Nous suggérons que l'avis de la CLE du SAGE du Thouet soit ajouté à ce dossier.

Suite à l'étude des documents présentés à l'enquête publique, nous notons que globalement ce projet entrainerait une amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le milieu.

Cette amélioration de la qualité des eaux devrait au final bénéficier aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

Nous souhaitons que la collectivité réponde à nos observations.

DSNE donne un avis favorable au projet de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Thouars Sainte-Verge

La représente légale de DSNE,

MAGALI FIGAUD
